

Décision

Générale

colonial

Décision n° 991 30 décembre 1941

n° 991 30

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 décembre 1941

Numéro JO

n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro

31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de Mlle Ancelin (Liliane), dactylographe auxiliaire au Gouvernement, est élevé à 1.250 francs pour compter du 1er janvier 1942.